



## TOTAL S.A.

### Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

| Date              | Nombre d'actions<br>composant le capital | Nombre de droits de vote<br>exerçables en Assemblée Générale |
|-------------------|--|--|
| 30 septembre 2012 | 2 365 919 246                            | 2 369 723 937  |

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 365 919 246 actions s'élève à 2 578 448 836 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 8 062 363 droits de vote correspondant aux 8 062 363 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.